



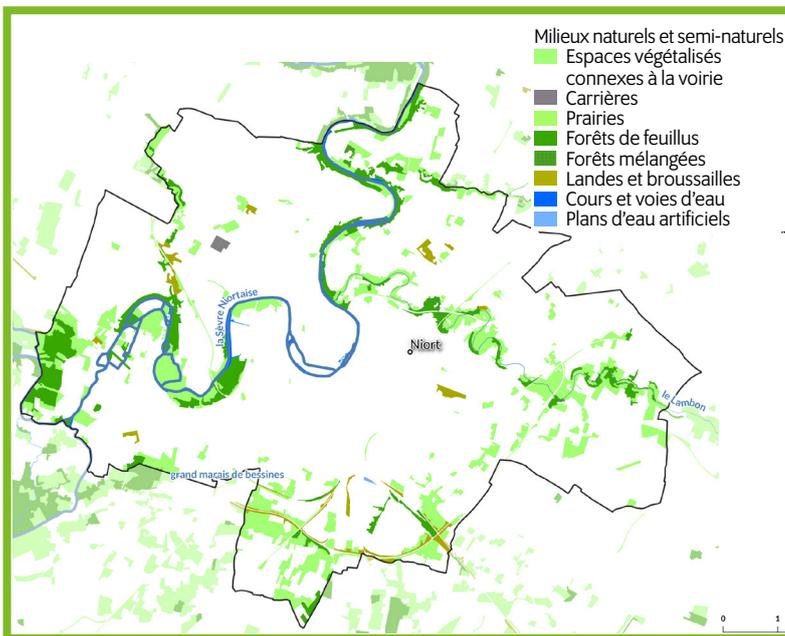
PORTRAIT DE TERRITOIRE

Département

Commune de Niort

79

Carte d'identité de la collectivité



© Commune de Niort

Superficie du territoire : 68,28 km²

Nombre d'habitants : 59 193

Communauté d'agglomération du Niortais

PNR Marais Poitevin

Espaces protégés :

→ 1 arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) :

[Venise verte](#)

→ 2 Sites Natura 2000 : [Marais Poitevin](#) et [Plaine de Niort Nord-Ouest](#)

[Nord-Ouest](#)

→ 1 site classé en tant que monument naturel : Site du marais mouillé poitevin.

Politique « biodiversité » du territoire

Avec près de 60 000 habitants, **Niort** est la plus grande ville de l'Hexagone classée en Parc Naturel Régional : l'ensemble de son territoire est inclus dans le Marais Poitevin, deuxième zone humide de France.

Engagée dans la démarche de territorialisation des **17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU**, la ville a adopté sa feuille de route Niort Durable 2030, dont le défi 1 « une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité », traduit sa volonté de pérenniser une politique en faveur de la biodiversité conduite depuis plus de 12 ans.

Elle a ainsi engagé son deuxième Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024, en s'appuyant sur 5 axes du plan national Biodiversité de 2018. Sur les 60 actions définies dans ce plan, une quarantaine est déjà engagée, dont notamment la création d'une nouvelle Réserve Naturelle Régionale sur une zone humide de plus de 150 ha, classée Natura 2000.

Par ailleurs, la Ville de Niort, lauréate de l'Atlas de la Biodiversité Communale 2021, s'est fixé 3 ambitions : **Cartographier** les données naturalistes du territoire, **Mobiliser** les acteurs locaux et faire connaître la biodiversité au plus grand nombre et **Favoriser** sa prise en compte dans les politiques publiques.



Pré-Leroy, Jardin des Plantes © A. Giraud



© Bruno DERBORD

Plan d'actions TEN

La commune de Niort a été reconnue pour les actions suivantes, à engager d'ici 2025 :

→ **Promouvoir et valoriser les entreprises qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité.**

Objectif : mobiliser les acteurs économiques locaux en faveur de la biodiversité.

→ **Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux**

Objectif : constituer un réseau de passages à petite faune sur l'ensemble du territoire communal.

→ **Réaliser le plan de gestion communal du chemin du III^e millénaire, sur un premier secteur**

Objectif : restaurer les fonctionnalités écologiques de certaines parties du chemin communal, reconstitutions de trames.

→ **Former les services à la détection des atteintes à l'environnement et à la biodiversité**

Objectif : favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité dans toutes les politiques publiques

→ **Créer des vergers participatifs**

Objectif : créer des réservoirs de biodiversité pour les pollinisateurs sauvages, mobiliser la population

→ **Élaborer une stratégie foncière et partenariale**

Objectif : définir les critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité

→ **Inventorier et conserver les mares publiques et privées**

Objectif : suivre l'état des mares publiques et adapter leur gestion si besoin ; améliorer la fonctionnalité de la trame bleue.



Héron cendré © geobuch

Contact TEN



Katia HAMMOUTENE

Chargée de mission Plan d'Actions Biodiversité

Mairie de Niort – Mi PIADD

1 place Martin-Bastard

79027 NIORT Cedex

Katia.hammoutene@mairie-niort.fr

Une action réalisée par l'ARB NA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Avec le soutien financier de :

